

Permis d'incinérer

L'Officier de l'Etat civil de Mons

Vu le décret du 6 mars 2009 et les art. L 1232-1 à L 1232-31 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et autres dispositions réglementaires et légales applicables ;

Vu la demande d'autorisation d'incinérer signée le 2 décembre 2025 par Marline Dufour, fille du défunt, domicilié(e) à Aulnois, rue de la Chaussée, 80, qualifié(e) pour pourvoir aux funérailles ;

~~Vu l'acte testamentaire daté du / l'inscription dans le registre de la population des dernières volontés exprimant la volonté formelle du défunt de faire incinérer ses restes mortels / le document ci-après ;~~

~~Vu la demande des parents / du tuteur légal ou de la tutrice légale de faire incinérer les restes mortels de l'enfant mineur ;~~

Vu le certificat de Mr/Mme Nathalie Compté, médecin qui a constaté le décès, confirmant que le décès est dû à une cause naturelle /- violente /- suspecte /- impossible à déceler ;

Vu le rapport de Mr/Mme Laurence Vandeputte, médecin assermenté commis par l'Officier d'Etat Civil de Quévy pour vérifier les causes du décès, mentionnant que le décès est dû à une cause naturelle /- violente /- suspecte /- impossible à déceler ;

~~Vu la décision en date du par laquelle le Procureur du Roi de l'arrondissement judiciaire de déclare qu'il ne s'oppose pas à l'incinération ;~~

Considérant que le défunt n'a pas, par acte testamentaire, marqué sa préférence pour un autre mode de sépulture ;

Autorise l'incinération des restes mortels de :

Décès/2025/1155 BAEC : 2025-0058.1616-02

Nom, prénoms : **Dufour , Vincent Juvénal Henri Ghislain** - NN : (37.07.05 061-33)
Domicile : Quévy (Goegnies-Chaussée), rue de la Chaussée, 79
Lieu de décès : Mons, boulevard Président Kennedy, 2
Date de décès : 29/11/2025
Lieu de naissance : Quévy-le-Grand
Date de naissance : 05/07/1937
Etat civil : époux de Micheline Henriette Debière

Délivré par l'administration communale le 3 décembre 2025.

Sceau de la commune



L'Officier de l'Etat Civil,

Achille Sakas

Décès/2025/1155 BAEC : 2025-0058.1616-02

Permis de transport du corps et des cendres

L'Officier de l'Etat civil de Mons

Vu le décret du 6 mars 2009 modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures et le règlement communal des cimetières;

Vu l'autorisation d'incinérer accordée le 2 décembre 2025

Permet que la dépouille mortelle de la personne dénommée ci-après :

Nom, prénoms	: Dufour, Vincent Juvénal Henri Ghislain - NN : (37.07.05 061-33)
Domicile	: Quévy (Goegnies-Chaussée), rue de la Chaussée, 79
Lieu de décès	: Mons, boulevard Président Kennedy, 2
Date de décès	: le 29/11/2025
Lieu de naissance	: Quévy-le-Grand
Date de naissance	: le 05/07/1937
Etat civil	: époux de Micheline Henriette Debière

Soit transportée au crématorium de MONS : rue de l'Oasis à 7000 Mons (065/35.62.95)
afin d'y être incinérée le 5 décembre 2025 à 14 h 30

et que l'urne soit ramenée au cimetière de Quévy-le-Grand pour y être inhumée le 8 décembre 2025 à 12 h 00.

L'urne cinéraire sera présentée au Bourgmestre du lieu de sépulture mentionné ci-dessus, conjointement avec le permis portant le visa du crématorium.

Délivré par l'administration communale le 3 décembre 2025.

Sceau de la commune



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,



Achille Sakas

Soit transportée au crématorium de MONS : rue de l'Oasis à 7000 Mons (065/35.62.95)
afin d'y être incinérée le 5 décembre 2025 à 14 h 30

et que l'urne soit ramenée au cimetière de Quévy-le-Grand pour y être inhumée le 8 décembre 2025 à 12 h 00.

Je soussigné (nom, prénom et qualité) certifie que les cendres de:

Vincent Juvénal Henri Ghislain Dufour, né à Quévy-le-Grand, le 05/07/1937, domicilié à Quévy (Goegnies-Chaussée), rue de la Chaussée, 79 ont été inhumées aux date et endroit prévus.

Réf. Cimetière:

Le
(Signature)